

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 09 NOVEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS:

Présidence et Vice-Présidence :

LEMAY Patrick

Président - Représentant des Usagers

SCHEPMAN Jean

Vice - Président - Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents:

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel

RAOULT Paul

SIMÉON Gilbert

Représentants des Usagers :

DIDIO Jean-Christophe

LUCQ Chantal

Représentants du Personnel:

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents:

Représentants des Collectivités Territoriales :

DEFLESSELLE Claude

Représentants des Usagers :

DECOOL François

PRUVOT Bernard

Membres consultatifs:

THIBAULT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

ETAIENT EXCUSÉS:

Membres permanents:

Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel

FLAJOLET André

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie

Mandat à Mr LEMAY

Patrick

Mandat à Mme LUCQ

BRACQ Dominique

Chantal **DEMAREST Vincent**

Mandat à Mr LEMAY

Patrick

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

BOUYER Sophie, DRAAF NPDC Représentée par Mr FOUQUART Pascal

LENOIR Daniel, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais Représenté par Mr THEROUANNE Max

PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie Représenté par Mr PREVOST Olivier

RATEL Christian, Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord

Membres non permanents:

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

COTEL Jacques

EECKHOUDT Patrick

GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André

MORTIER Jacques

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

COLCOMBET Yves, Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

COURCOL Laurent, Directeur interrégional de la mer Manche orientale - mer du Nord

OT

DÉMARCQ François, Directeur Général BRGM Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais Représenté par Mr SANDROCK Yann

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

Représentants du Personnel:

LALANNE Jean (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs:

ANSELME Jean-Pierre, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Représentée par Mme PIC Fabienne

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS:

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

*En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)

Mandataire	Mandant							
Collège des Usagers								
LEMAY Patrick	BARAS Jean-Marie							
LEMAY Patrick	DEMAREST Vincent							
UCQ Chantal BRACQ Dominique								
Collège de l'Eta	t et des Etablissements publics							
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie							
PREVOST Olivier PASCAL Michel								
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel							

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2012

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques :

2.1 - Participations financières aux établissements raccordés et non raccordés (lignes 9130 et 9131)

3 - Epuration publique

- 3.1 Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration et de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne 911).
- 3.2 Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne 912).

4 - Lutte contre la pollution agricole

- 4.1 Situation des engagements (lignes 918 et 9152)
- 4.2 Participations financières à la lutte contré les pollutions diffuses (ligne 9182)
- 4.3 Assistance technique aux agriculteurs (ligne 9152).

5- Eau potable:

- 5.1 Participations financières en faveur de l'alimentation en eau potable (ligne 925)
- 5.2 Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne 923)

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 Situation des engagements de la ligne restauration et gestion des milieux aquatiques (ligne 924)
- 6.2 Participations financières en entretien écologique (sous ligne 9240)
- 6.3 Participations financières en sédiments toxiques (sous ligne 9241)
- 6.4 Participations financières en érosion (sous ligne 9242)
- 6.5 Participations financières en gestion intégrée (sous ligne 9243)
- 6.6 Participations financières en gestion des crues (sous ligne 9244)

7 - Planification:

- 7.1 Situation des engagements Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins (ligne 929)
- 7.2 Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi des SAGE (ligne 9290)

RELEVE DE DELIBERATIONS

	N° DU POINT DE N° DE L'ORDRE DU JOUR DELIB.		OBJET		AF TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	STREAM LINE AND		Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2012	*				Unanimité
	2.1.1	12-1-047	ACTIVITES ECONOMIQUES (n°13 512)	/				Unanimité
		12-A	ACTIVITES ECONOMIQUES CA (n°13 375)		A.F.			Unanimité
	3.1.1	12-1-048	STATIONS D'EPURATION (n°13 359)	/				Unanimité
		12-A	STATIONS D'EPURATION CA (n°13 447)		A.F.			Unanimité
	3.2.1	12-1-049	RESEAUX D ASSAINISSEMENT (n°13 362)	*				Unanimité
	4.2.1.	12-1-050	POLLUTIONS DIFFUSES (n°13 306)	*				Unanimité
	5.1.1	12-1-051	SECURISATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE (n°13 383)	✓				Unanimité
	5.2.1	12-1-052	PROTECTION EAU POTABLE (n°13 384)	✓				Unanimité
	6.2.1	12-I-053	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ECOLOGIQUE (n°13 477)	*				Unanimité
	6.3.1	12-1-054	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES SEDIMENTS TOXIQUES (n°13 455)	/				Unanimité
	6.4.1	12-1-055	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'EROSION (n°13 462)	*				Unanimité
	6.5.1.	12-1-056	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES (n°13 404)	\ \ \				Unanimité

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AF TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
		12-A	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES (n°13 403)		A.F.			Unanimité
No. of the last of	6.6.1	12-I-057	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA GESTION DES CRUES (n°13 451)	1				Unanimité
	7.2.	12-1-058	Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE (9290) (n°13 429)	*				Unanimité
L								



OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 35.

Il présente les excuses des membres n'ayant pu assister à la séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 septembre 2012.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Situation des engagements

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

Après la Commission Permanente des interventions du 14 septembre 2012, les dotations de la ligne 913 pour l'année 2012 étaient consommées à plus de 99 %.

La décision modificative prise en Conseil d'Administration le 27 septembre 2012 et l'annulation de certains dossiers ont permis de dégager des possibilités de financement de la ligne de programme 913.

En conséquence, il est proposé pour décision à la CPI, 2 dossiers de lutte contre les pollutions accidentelles (VANYWAEDE à CAPPELLE LA GRANDE et DEMARLE à WAVRIN.

	9130	9131	9135	913
Dotation 2012	11,612	0,008	0,031	11,650
Décisions du Directeur au 26/10/2012	6,398	-0,015	0,031	6,414
Décidé en CPI du 24/02/2012	0,232			0,232
Décidé en CA du 23/03/2012	0,218			0,218
Décidé en CPI du 25/05/2012	0,075			0,075
Décidé en CPI du 14/09/2012	4,174			4,174
Présenté en CPI du 9/11/2012	0,419			0,419
- Avance convertible	0,090	***		0,090
- Avance remboursable	0,329			0,329
Total des décisions cumulées après la CPI du 9/11/2012	11,517	-0,015	0,031	11,517
Reste à engager	0,094	0,023	0,000	0,133

Pour le IXème Programme, l'engagement total sur la ligne 913 activités économiques sera de 98,9 %. Il restera 0,133 M€ qui permettront d'engager essentiellement des dossiers d'études RSDE.

En complément, les 7 dossiers reçus, complets et conformes à la délibération mais excédant les disponibilités financières du IXème programme sont présentés pour avis de la CPI avant décision du CA du 23 novembre 2012 (en donnant pouvoir au Directeur Général de l'Agence pour engager les dossiers dès janvier 2013) selon les priorités, les modalités et sur les dotations Xème programme.

	X132 Pollution chronique	X131 Pollution accidentelle	X135 Sites pollués	X13 Activités économiques
Dotation 2013	9,350	1,300	0,250	10,900
Présenté en CPI du 9/11/2012 pour décision au CA du 23/11/2012	1,086			1,086
- Subvention	0,173			0,173
- Avance	0,913			0,913
Reste à engager	8,264	1,300	0,250	9,814

L'engagement sur la ligne X13 activités économiques proposé à la CPI et au CA sur la dotation 2013 représente près de 10%.

Dossiers proposés pour décision et avis de la CPI (IXème Programme et Xème Programme)

Monsieur VERHAEGHE présente sous forme de tableau synthétique les dossiers proposés à la CPI et détaillés dans le point de présentation :

- 2 dossiers de lutte contre les pollutions accidentelles pour décision (IXème Programme),
- 7 dossiers pour avis avant décision du CA (Xème Programme) :

Les 2 dossiers présentés pour décision sur le IXème programme

N° dossier	Raison sociale	Objet	Raccordé	Priorité	Montant travaux	Montant finançab le	1 1		ŧ.	vance ooursable	Total PF
14197	VANYWAEDE 59 - CAPELLE LA GRANDE	Pollution accidentelle	Non raccordé	5	199 500 €	199 500 €	15%	29 925 €	55%	109 725 €	139 650 €
14175	DEMARLE - 59 - WAVRIN	Pollution accidentelle	Non raccordé	5	450 000 €	399 300 €	15%	59 895 €	55%	219 615 €	279 510 €
TOTAUX 649 500 €						598 800 €	1	39 820 €		329 340 €	419 160 €

Monsieur LEMAY demande dans quelle catégorie de priorité les 2 dossiers de lutte contre les pollutions accidentelles (VANYWAEDE à CAPPELLE LA GRANDE et DEMARLE à WAVRIN) auraient été classés et si ils auraient été présentés en 2013.

→ Monsieur VERHAEGHE confirme que ces 2 dossiers seraient classés dans la même catégorie (ordre de priorité 5).

Il précise que les actions RSDE sont ciblées sur des pollutions chroniques. Les deux dossiers présentés concernent des pollutions accidentelles.

Monsieur SCHEPMAN, en tant que président de l'Institution des Wateringues, fait remarquer que le dossier Vanywaede de Cappelle la Grande est situé dans un secteur sensible aux risques d'inondation.

Il demande si cette caractéristique a été prise en compte dans la constitution du dossier.

→ Monsieur VERHAEGHE indique que l'établissement a connaissance de son secteur au caractère vulnérable aux inondations et a donc dû le prendre en compte dans la définition de ses spécifications en bassins tampons.

9 R

La délibération «ACTIVITES ECONOMIQUES» n°12-I-047 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Les 7 dossiers présentés pour décision du Conseil d'Administration anticipée sur le X° programme

N° dossier	Raison sociale	Objet	Raccordé	Priorité	Montant travaux	Montant finançable	Sub	Subvention		\vance boursable	Total PF
14136	SAS CAPNOR CARECO 59 - TETEGHEM	Traitement des eaux du parc Véhicules hors d'usage	Non raccordé	2	283 470 €	145 740 €	15%	21 861 €	55%	80 157 €	102 018 €
14254	SARL ACQUETTE 59 - SAINGHIN EN MELANTOIS	Traitement des eaux du parc Véhícules hors d'usage	Non raccordé	3	353 900 €	136 600 €	10%	13 660 €	55%	75 130 €	88 790 €
14143	BARBIER GALLOIS 59 - SIN LE NOBLE	Traitement des eaux du parc Véhicules hors d'usage	Raccordé	3	1 807 581 €	476 700 €	10%	47 670 €	55%	262 185 €	309 855 €
14743	Railtech - 59 - RAISMES	Pré- traitement avant rejet réseau	Raccordé	3	130 000 €	130 000 €	10%	13 000 €	55%	71 500 €	84 500 €
15924	Vesuvius - 59 - FEIGNIES	Traitement MeS + confinement	Raccordé	3	398 000 €	398 000 €	10%	39 800 €	55%	218 900 €	258 700 €
15922	Camping municipal 62 - ARQUES	Raccorde- ment STEU + pose compteurs	Raccordé	4	275 000 €	149 200 €	10%	14 920 €	55%	82 060 €	96 980 €
84190	Camping du Val d'Authie 80 - VILLERS SUR AUTHIE	Biologique lit fixe	Non raccordé	4	223 200 €	223 200 €	10%	22 320 €	55%	122 760 €	145 080 €
•	TOTAUX 3 47					1 659 440 €	17:	3 231 €	(912 692 €	1 085 923 €

Discussion:

Monsieur DIDIO évoque le dossier Vesuvius : il demande si le flux de Matières En Suspension (MES) partant au réseau est bien de l'ordre de 500 kg/jour.

- → Monsieur VERHAEGHE répond par l'affirmative mais précise que ces 500 kg/jour correspondent aux périodes de « pics » : il existe donc de réels problèmes d'encrassement du réseau.
- → Monsieur DIDIO ajoute qu'il existe aussi des problèmes d'abrasion des sécheurs de Maubeuge.
 - → Monsieur VERHAEGHE confirme également ce fait.



Monsieur LEMAY souligne sa satisfaction face à l'anticipation des engagements des lignes de programmes en conformité avec le classement par ordres de priorités.

→ **Monsieur MARIEN** précise que la gestion par ordre de priorités des engagements de dossiers devient de plus en plus lisible.

Il précise que les sous-lignes pollutions accidentelles et pollutions toxiques classiques sont fongibles.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «ACTIVITES ECONOMIQUES» n°12-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

3 - EPURATION PUBLIQUE

3.1 - PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE ET LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (LIGNE 911)

Situation des engagements

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance, la situation des engagements de la ligne 911 « ouvrages d'épuration » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

		9 ^{ème} Program	me, année 2012	
	sous ligne 9110 Ouvrages d'épuration	Sous ligne 9113 ANC	Sous ligne 9115 Eaux pluviales	Total ligne 911
dotation 9 ^{éme} Programme (ligne 911) : installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées après décision modificative	20,859	3,054	1,087	25,000
Déjà décidé par le Directeur de l'Agence par délégation du CA du 01/01 au 16/10 /2012 (engagement de dossiers < 30 000 €, annulations et réductions pour solde) et lors des CPI du 24/02/2012, 25/05/2012 et 14/09/2012 + dotation indisponible (solde de dossiers annulés)	11,094	2,697	0,740	14,531
Dotation disponible avant la CPI du 09/11/2012	9,765	0,357	0,347	10,469
Présenté à la CPI du 09/11/2012, dont : - Avance : 4,411 M€ - Subvention : 2,917 M€ - Solidarité U/R : 1, 446 M€	8,774	0	0	8,774
Présenté au CA du 23/11/2012 dont : - Avance : 0,257 M€ - Subvention : 0,147 M€ - Solidarité U/R : 0,183 M€	0,587	0	0	0,587
Non engagés après CA du 23/11/2012	0,404	0,357	0,347	1,108

Monsieur DOLLET présente un point sur la ligne 911 :

A) La gestion des eaux pluviales

L'ensemble des demandes de financement reçues à ce jour concernant la politique de gestion des eaux pluviales représente environ 5 M€ de participations financières.

Les modalités financières prévues au X^{ème} Programme d'interventions dans ce domaine restent inchangées pour les bassins de pollution et augmentent de 5% pour les techniques alternatives; il est proposé de présenter ces dossiers à la première Commission Permanente des Interventions de 2013.

Les 0,347 M€ actuellement disponibles sur cette sous-ligne pourront être transférés sur la politique assainissement non collectif.

Q

B) L'assainissement non collectif

Les modalités d'attribution des aides à l'assainissement non collectif sont différentes selon que les collectivités aient signé ou non une convention de partenariat avec l'Agence.

Le financement des dernières demandes de travaux d'assainissement non collectif reçues des collectivités non partenaires de l'Agence représente un total de 0,182 M€.

Pour les collectivités partenaires, nous avons reçu, au 15 octobre 2012, environ 285 dossiers supplémentaires relevant du mois de septembre pour un montant de 0,9 M€ de subventions. Il est à noter que le nombre de dossiers reçus sur le seul mois de septembre est équivalent aux dossiers reçus sur les 8 premiers mois de l'année.

Outre les 0,174 M€ de disponible sur cette sous-ligne, il est donc proposé, pour permettre le financement de ces dossiers, de transférer les 0,347 M€ de la ligne pluvial et 0,404 M€ de la ligne stations.

Le montant total des dossiers financés en 2012 sera d'environ 852. Pour rappel, le nombre de dossiers financés les années précédentes était de 766 en 2011 et 580 dossiers en 2010 ; soit une progression de 100 à 150 dossiers par an.

C) Les stations d'épuration

9,765 M€ sont aujourd'hui disponibles pour financer des ouvrages d'épuration.

24 dossiers de demandes d'aides ont été réceptionnés à l'Agence.

19 projets sont présentés à la présente Commission Permanente des Interventions pour décision de financement pour un montant de participations financière de 8,774 M€ en fonction des critères de priorité en vigueur mais aussi en tenant compte de leur état d'avancement (travaux en cours, marchés attribué ou appel d'offres en cours ...).

A cette liste, il est proposé d'ajouter également les 2 dossiers suivants :

- Damousies dont l'appel d'offres a été attribué en octobre 2012,
- Croix en Ternois dont les travaux sont terminés depuis janvier 2012

qui représentent un montant de participation financière de 0,587 M€.

Pour les dossiers de Damousies et de Croix en Ternois, il est proposé à la Commission Permanente des Interventions de donner un avis favorable avant décision du Conseil d'Administration.

En effet, ces 2 dossiers ont une priorité plus faible que les 3 autres et la Commission Permanente des Interventions ne peut donc pas valider directement le fait de les retenir. Le passage en Conseil d'Administration est donc nécessaire.

Ainsi, seuls 3 projets seraient reportés sur le X^{ème} Programme : la station de Boiry Notre Dame, la filière boues de St Omer et la station de Merck St Liévin. Ces 3 projets n'ont pas démarré à ce stade.

L'engagement de la ligne ouvrages d'épuration (9110) atteindra 98% (les 0,404 M€ de la ligne stations restants étant donc proposés pour transfert sur la ligne ANC).

Dossiers Stations d'épuration proposés pour décision et avis de la CPI

Monsieur DOLLET présente sous forme de tableau synthétique les dossiers proposés à la CPI et détaillés dans le point de présentation :

- 19 dossiers stations d'épuration pour décision (IXème Programme),
- 2 dossiers pour avis avant décision du CA (IXème Programme).

 3 R



			p 									
Maître d'Ouvrage	STEP	quáration fama ou q ation salle	Capacité STEP éligible Agence	Avmés de financement prévue	Nature des travaux	Montant prévisionnel €HT	Cumul PF	Etat d'avancement (lancement AO travaux, marché attribué)	Etat d'avancement des travaux (lancement prévu, en cours)	sous total priorité réglement aire "A"	sous total priorité milieu "B"	(A * B)
SENARPONT	SENARPONT	0	280 sur 1444	2012	Reconstruction de la station d'épuration	209 177	167 340	appet d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	travaux prévus au printemps 2013	5	4	20
SITE AILLY SUR SOMME -SAINT SAUVEUR - BREILLY	AILLY SUR SOMME	0	5630	2012	Partie pollution domestique de la station d'épuration	2 368 639	1 714 893	appel d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	treveux prévus 2ème trimestre 2013	5	4	20
SITE AILLY SUR SOMME -SAINT SAUVEUR - BREILLY	AILLY SUR SOMME	0	1482	2012	partie pollution industrielle de la station d'épuration	584 775	406 342	appel d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	travaux prévus 2éme trimestre 2013	5	4	20
CC FLANDRE	OOST CAPPEL	٥	560	2012	Modernisation de la station d'épuration	509 077	407 260	procédure d'appel d'offres en cours	travaux prévus début 2013	4	5	20
NOUVION EN PONTHIEU	NOUVION EN PONTHIEU	0	1500	2012	Amélioration de la station d'épuration	475 000	380 000	procédure d'appel d'offres en cours	travaux prévus 1er trimestre 2013	3	6	18
SIDEA LUMBRES	LUMBRES	0	8 100	2012	Modernisation/extension de la station d'épuration	3 280 059	2 440 362	marché attribué en avril 2012	prévus printemps 2013	4	4	16
ACHIET LE GRAND	ACHIET LE GRAND	0	1000	2012	Aménagement de la lagune et mise en place de l'Autosurveillance	185 220	104 964	appei d'offres prévu en décembre 2012	prévus juin 2013	4	4	16
GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	0	5000	2012	Améliorations de la filière boues	226 000	180 800	marché attribué	travaux terminės	3	5	15
CA CALAISIS	CALAIS Monod	0	130 000	2012	Station de CALAIS Monod : mise en conformité de l'aire de stockage des boues	820 000	533 000	marché attribué	prévus sept 2012	3	5	15
NOREADE	SAINT SOUPLET	0	200	2012	Construction de la station d'épuration (Hameau d'Escaufourt)	197 247	111 779	appel d'offres lencé fin 2012	1er semestre 2013	2	7	14
NOREADE	LE FAVRIL	0	400	2012	Construction de la station d'épuration	379 059	303 245	marché attribué	travaux en cours (juin 2012)	2	6	12
SOUASTRE	SOUASTRE	0	380	2012	Construction de la station d'épuration	298 200	238 560	appet d'offres en cours	travaux prévus en 2013	2	5	10
NOREADE	вону	O	120	2012	construction de la station d'épuration	120 193	70 107	marché attribué	lancement des travaux prévu fin 2012	2	5	10
SIA de ST BLIMONT- VAUDRICOURT	SAINT BLIMONT- VAUDRICOURT	o	1870	2012	construction de la station d'épuration	1 050 000	840 000	marché notifié	démarrage travaux début nov 2012	2	5	10
Artois Comm	ESTREE CAUCHY	o	420	2012	Construction de la lagune	396 453	317 161	marché attribué	en cours (mars 2012)	2	5	10
CC PERNOIS	TANGRY	0	260	2012	Construction de la station d'épuration	244 285	195 427	prévu 2ème semestre 2012	prévus 1er trimestre 2013	2	5	10
NOREADE	BISSEZEELE	0	120	2012	Construction de la station d'épuration	120 193	70 107	appel d'offres en cours, attribution prévue fin 2012	prévus fin 2012	2	5	10
NOREADE	ZERMEZEELE	0	150	2012	Construction de la station d'épuration	149 377	87 131	appel d'offres en cours, attribution prévue fin 2012 OK	prévus début 2013	3 2	5	10
TILLOY LES HERMAVILLE	TILLOY LES HERMAVILLE	0	260	2012	Construction de la Lagune	253 422	202 736		prévus fin 2012	2	5	10
CASO	SLOWER	o	87 000	2012	Amélioration de la filière boues : filtre presse et aire de stockage	2 639 000	1 799 798		2013	3	3	9
NOREADE	DAMOUSIES	0	500	2012	Construction de la station d'épuration	460 169	368 134	appel d'offres attribué en octobre 2012	démarrage des travaux en mars 2013	2	4	8
NOREADE	BOIRY NOTRE DAME	o	500	2012	Construction de la station d'épuration	460 169	368 134	prévus dernier trimestre 2012	Ter semestre 2013	2	4	8
NORÉADE	MERCK ST LIEVIN	o	2 300	2012	Construction step intercommunals	1 260 000	1.008.000		2013	2	4	8
CROIX EN TERNOIS	CROIX EN TERNOIS	0	310	2012	Amélioration de la station d'épuration	273 262	218 608	marché attribué	travaux terminės (janv 2012)	1	4	4

Monsieur LEMAIRE présente, en référence au point de présentation, de façon plus détaillée le dossier de la Station d'épuration de Lumbres (SIDEA Lumbres).

Ce dossier consiste en des travaux d'extension et de modernisation de la station d'épuration intercommunale de Lumbres.

Il rappelle que le financement du programme de travaux concernant le bassin de stockage – restitution, prévu en optionnel 2012 dans le cadre du PPC, est proposé pour report de décision en CPI de 2013.

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation, de façon plus détaillée le dossier d'Ailly-sur-Somme, Saint Sauveur et Breilly.

Ce dossier consiste en la construction du nouvel ouvrage d'épuration du syndicat.

Il rappelle que le financement du programme de travaux concernant les bassins de stockage-restitution, comme pour la station d'épuration de Lumbres, est proposé pour report de décision en CPI de 2013.

Monsieur KARPINSKI présente, en référence au point de présentation, de façon plus détaillée le dossier de la communauté de communes du Pernois relatif à la construction de la station d'épuration de Tangry.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer concernant les 19 dossiers stations d'épuration présentés à la décision de la CPI.

Discussion:

Monsieur SCHEPMAN fait remarquer que 72 habitants belges bénéficieront du service d'épuration de la station de Oost-Cappel.

→ **Monsieur DOLLET** explique que ce cas de communication entre réseaux belges et français n'est pas le premier.

Monsieur DIDIO demande, concernant le dossier du SIDEA de Lumbres, ce qui a prévalu pour la révision du zonage. Il souligne qu'un Assainissement Non Collectif était initialement prévu mais qu'il s'agit au final d'un Assainissement Collectif.

→ **Monsieur LEMAIRE** explique que concernant le dossier du SIDEA de Lumbres, les premières études de zonage datent du début des années 1990.

Les communes se sont depuis bien développées et se sont densifiées. Suite à l'étude de révision du zonage d'assainissement, les secteurs les plus denses ont été requalifiés en zonage collectif.

Monsieur LEMAY note qu'une grosse usine existe sur Lumbres et demande si elle a une influence sur la forme du projet.

- → **Monsieur LEMAIRE** explique que la station intercommunale de Lumbres ne traite que les effluents urbains et les effluents sanitaires de l'usine.
 - → Monsieur LEMAY indique que l'usine n'occasionne en effet que peu de rejets dans l'eau.

Monsieur DEFLESSELLE demande, au travers de l'exemple du dossier de la petite commune de Tangry qui ne concerne que 240 habitants, si le réseau sera réalisé en une seule fois ou en plusieurs tranches de travaux.

→ Monsieur THIBAULT explique à Monsieur DEFLESSELLE qu'il existe deux ans de délais pour se raccorder. L'objectif de souplesse de l'Agence vise à financer l'aide au raccordement à l'égout où existent des travaux qu'elle finance et dont elle connaît donc le champ de branchements prévus. Le raccordement des habitants en une seule fois est complexe et reste rare.

01

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «STATIONS D'EPURATION» n°12-I-048 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur DOLLET présente les 2 dossiers proposés à l'avis de la CPI avant décision du CA.

Il s'agit des dossiers des stations d'épuration de Damousies et Croix en Ternois.

Monsieur THIBAULT rappelle que la CPI a délégation pour engager les dossiers de stations d'épuration en application du respect du principe de priorité.

Les deux dossiers présentés ont un ordre de priorités plus faible que 3 autres dossiers (la station de Boiry Notre Dame, la filière boues de St Omer et la station de Merck St Liévin, projets pas encore démarrés) mais sont à un stade de réalisation plus avancé.

C'est pourquoi, la décision du CA est requise après avis de la CPI.

Monsieur DOLLET confirme le stade de procédure plus avancé des deux dossiers et rappelle que :

- Concernant la station d'épuration de Damousies, l'appel d'offres a été attribué en octobre 2012,
- Concernant la station d'épuration de Croix en Ternois, les travaux sont terminés depuis janvier 2012.

Monsieur THIBAULT rappelle que les 3 autres dossiers classés comme plus prioritaires ont une proposition d'engagement simplement décalée pour la première CPI de 2013.

Monsieur LEMAY souligne que ces propositions démontrent le mode de gestion souple de l'Agence, tout en respectant les règles, ce qui est positif.

Monsieur DOLLET présente ensuite en détail les 2 dossiers (Station de Damousies et Station de Croix en Ternois) en référence au dossier de séance.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «STATIONS D'EPURATION» n°12-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

P

3.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISE EN PLACE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (LIGNE 912)

Situation des engagements

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance, la situation des engagements de la ligne 912 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	2012
dotation 9 ^{ème} Programme (ligne 912) après décision modificative	40,623
Sous ligne 9123 raccordement au réseau public d'assainissement	13,000
Déjà payé ou en cours de mandatement partenaires + marché Pact	11,761
Reste à engager sous ligne 9123 raccordement au réseau public d'assainissement	1,239
Sous ligne 9120 réseaux d'assainissement	27,623
Déjà décidé par le Directeur Général de l'Agence par délégation du CA du 01/01 au 16/10/12 (engagements de dossiers < 30 000 €, annulations et réductions pour solde) et aux CPI des 24/02/2012, 25/05/2012 et 14/09/2012	21,077
Dotation disponible avant la CPI du 9/11/2012	6,546
Présenté à la CPI du 09/11/2012 - Avance : 2,560 M€ - Subvention : 1,707 M€ - Solidarité U/R : 0,550 M€	4,817
reste à engager sous ligne 9120	1,729

Monsieur DOLLET présente un point sur la ligne 912 :

La dotation disponible sur la ligne 912, à la date du 15 octobre 2012, après la décision modificative 15-12 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 s'élève à 7,785 M€.

Cette dotation se répartit de la façon suivante :

- 6.546 M€ pour les réseaux d'assainissement (sous ligne 9120)
- 1,239 M€ pour les raccordements aux réseaux public de collecte (sous ligne 9123) pour les dossiers reçus après le 1^{er} septembre 2012

afin de pouvoir répondre au maximum de demandes de financement des différents Maîtres d'Ouvrages reçues par les services de l'Agence.

1) Raccordement aux Réseaux Publics de Collecte

L'ensemble des bordereaux reçus à fin août 2012 a été payé, ce qui représente un nombre de 8 035 dossiers de raccordement pour un montant cumulé de 11,761 M€ de subventions.

Au 15 octobre 2012, le montant total des dossiers reçus, facturés avant le 30 septembre 2012 et dont les paiements restent à effectuer s'élève à 4,5 M€. Ainsi, jusqu'au 30 septembre 2012, l'Agence a reçu 16,3 M€ de demandes de participations financières pour un budget initial de 6,4 M€.



Le rythme des demandes de participations financières ne s'étant pas ralenti, le Conseil d'Administration de l'Agence, lors de sa séance du 27 septembre 2012, a décidé d'abroger, à compter du 1er octobre 2012 et jusqu'à la fin de cette année, les modalités de participations financières pour le raccordement prévues par délibération n° 10-A-023 du Conseil d'Administration de l'Agence du 15 octobre 2010 et applicables au IX^{ème} Programme d'Intervention.

Il a en outre été précisé dans cette même délibération que tous les travaux de raccordement facturés au maître d'ouvrage avant le 1^{er} octobre 2012 seront financés selon les modalités de la délibération 10-A-023 du IX^{ème} Programme et que tous ceux facturés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2012 pourront être financés en 2013 selon les modalités de la délibération du X^{ème} Programme de participations financières pour les raccordements, sous réserve que lesdits travaux soient éligibles aux nouvelles conditions de cette délibération.

Pour rappel, il avait été précisé dans le courrier d'envoi des PPC transmis à l'ensemble des collectivités : «... pour ce qui concerne les aides au raccordement à destination des particuliers et pour nous permettre de prendre en compte l'ensemble des dossiers pour cette dernière année de 9^{ème} Programme, je vous signale que seuls les dossiers déposés (via le serveur téléservices) avant le 30 septembre 2012 pourront être financés ».

Pour information, un courrier expliquant les nouvelles règles de participations financières de l'Agence pour cette politique, a été adressé à l'ensemble des collectivités partenaires, le 16 octobre 2012.

2) Réseaux d'assainissement

A la Commission Permanente des Interventions du 14 septembre 2012, seuls ont été présentés aux instances et décidés des dossiers réseaux d'assainissement programmés en tranche ferme dans les différents PPC.

10 dossiers sont présentés à la décision de la CPI du 9 novembre 2012.

Le reste à engager sur cette sous-ligne (1,729 M€) sera proposé au prochain CA en transfert vers la ligne Raccordement aux Réseaux Publics de Collecte.

Dossiers Réseaux d'assainissement proposés pour décision de la CPI

Monsieur DOLLET présente les 10 dossiers réseaux d'assainissement proposés à la CPI et détaillés dans le point de présentation :

maître		montant*	participation financière					
d'ouvrage	objet	(€)	type	taux	montant (€)			
Comm Communes du Pernois	Réseau extension collecte Tangry	228 000	AC2+1 S S/UR	30 20 20				
Comm Communes du	Ouvrage de transfert vers la step	60 000	A1+20 S S/UR	30 20 20	12 000			
Crévecoeur le Grand	Mise en place conduite de transport EU	335 000	A1+20 S S/UR	30 20 20	100 500 67 000 67 000			

SIEA Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Oteu	147 000	A1+20 S S/UR	30 20 20	29 400			
LMCU	Redimensionnement poste relèvement + restructuration réseaux	5 535 000	A1+20 S	30 20				
Comm Agglo Maubeuge Val de Sambre	Oteu	686 200	A1+20 S S/UR	30 20 20	137 240			
Commune de Quiestéde	Extension de collecte	45 600	AC2+1 S S/UR	30 20 20	9 120			
SIA Douchy Haspres Noyelles	Reprise des collecteurs	654 300	A1+20 S S/UR	30 20 20	130 860			
CA Hénin Carvin	Restructuration hydraulique	250 000	AC2+1 S	30 20				
CA Douaisis	HLL Arleux et Brunémont (2 ^è partie)	592 800	AC2+1 S S/UR	30 20 20	177 840 118 560 118 560			
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision								

Monsieur LEMAY note le bon niveau de consommation et de gestion de la ligne réseaux d'assainissement.

Il demande si des remarques sont à exprimer et devant leur absence, il procède au vote de la délibération.

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT» n°12-I-049 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur THIBAULT fait remarquer que 14 000 foyers bénéficient cette année d'une prime de l'Agence de l'Eau pour se raccorder au réseau public de collecte. Il s'agit d'un effort financier considérable de l'Agence.

4 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°4 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

4.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » est de 9 M€ hors contribution écophyto et se répartit par :

- 7,9 M€ pour la sous ligne pollutions diffuses,
- 1 M€ pour la sous ligne Plan Végétal Environnement,
- 0,1 M€ pour la sous ligne Soutien à l'agriculture biologique.

Concernant la sous ligne pollutions diffuses :

- 4.672 M€ ont déjà été engagés avant la CPI du 9 novembre 2012,
- 0.173 M€ (3 dossiers) sont proposés pour engagement à la CPI du 9 novembre,
- 3,055 M€ restent à engager après la CPI (par décisions du directeur).

Ce qui correspond à un taux d'engagement sur cette sous ligne de 61 %.

140 dossiers PEA ont été financés en 2012 pour 4 700 hectares (ce qui est plus qu'en 2011) et près de 3,7 M€ d'engagement.

4.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES (LIGNE 9182)

Monsieur LABRUNE présente les 3 dossiers de lutte contre les pollutions diffuses proposés pour décision de la CPI et détaillés dans le point de présentation :

maître	objet	montant	Participation financière			
d'ouvrage	O S J C L		type	taux	montant	
Communauté de Communes du Pays de Pévèle (59)	Réalisation d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différenciée dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics	66 242 €	S	50	33 121 €	
Amiens Métropole (80)	Réalisation de 100 diagnostics individuels d'exploitation agricole (ORQUE Basse Vallée de la Selle)	130 000 €	s	80	104 000 €	
Le Touquet Paris Plage (62)	Réalisation de 35 diagnostics individuels d'exploitation agricole (ORQUE Etaples Lefaux)	45 500 €	s	80	36 400 €	
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision						

Monsieur LEMAY demande comment se réalise concrètement l'action « arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité » du niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publics présentée par Monsieur LABRUNE et détaillée dans le point de présentation.

- → **Monsieur LABRUNE** explique que cette action se réalise au travers d'alternative au désherbage chimique :
 - eau chaude simple ou avec composant biodégradable,
 - désherbage manuel,
 - désherbage mécanique (balais brosses automatisés notamment),
 - brûleurs à gaz,
 - revêtements spéciaux.

Les cimetières et à moindre mesure les terrains sportifs sont problématiques pour cette action du niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publics.

Monsieur LABRUNE souligne l'intérêt souhaité dans la charte de développer la sensibilisation de la population et de mettre en place une démarche progressive.

Il invite les membres de la Commission à assister à deux journées de sensibilisation à destination des collectivités organisées par la FREDON Nord Pas-de-Calais les 12 novembre (à Grande Synthe) et 13 novembre 2012 (à Loos-en-Gohelle).

- → Monsieur SIMÉON confirme qu'il n'est pas évident pour une commune de mettre en application la charte d'entretien des espaces publics. Il évoque les cas de désherbage de cimetière dans sa commune.
- → **Monsieur DEFLESSELLE** souligne le peu d'impact des réunions de sensibilisation auprès des élus. Il explique pour sa part avoir organisé une réunion de sensibilisation à laquelle 1 élu sur 25 est venu.
- → **Monsieur LEMAY** indique que les actions dans le cadre de la Charte d'entretien sont certes difficiles à mettre en place mais il est à souhaiter qu'elles le seront progressivement.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°12-I-050 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3 – ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DES SATEGE EN 2011

Point d'information

Madame GALLIAN présente, en référence au point de présentation du dossier, le compte-rendu d'activité des SATEGE en 2011.

Elle évoque en particulier l'avancement des travaux concernant SYCLOE, SYstème de Connaissance et de LOcalisation des Epandages) :

 en rappelant que compte tenu du peu d'informatisation des plans d'épandage d'effluents d'élevages, il a été décidé que ces plans seraient saisis par les SATEGE. Pour réaliser cette

21

action et atteindre l'objectif de 500 plans d'épandage centralisés dans SYCLOE en 2 ans, les effectifs des SATEGE ont été augmentés en 2012 d'1,5 Equivalent Temps Plein, ce qui explique l'augmentation du budget liés aux SATEGE de 15% pour l'année 2012.

- en soulignant que l'intérêt de SYCLOE par rapport aux systèmes antérieurs est qu'il permet :
 - o une information partagée et spatialisée (entre les services de l'Etat, les SATEGE et l'Agence) sur les plans d'épandage d'effluents organiques de toute nature et sur les épandages d'effluents urbains et industriels,
 - o une vision spatiale des épandages à l'échelle de la parcelle,
 - o une instruction simplifiée des dossiers d'épandage, un suivi plus précis de la filière, une plus grande confiance des associations de défense de l'environnement et des consommateurs,
 - o un traitement important et simplifié des données.
 - o une vision plus précise et plus globale des pratiques de terrain,
 - o une vision plus fine de l'impact des politiques publiques,
 - une information sur les filières d'épandage facilitée.

Monsieur LEMAY remarque le bon fonctionnement des SATEGE, organisations incontournables aujourd'hui et allant devenir de plus en plus performantes et précises. Ils sont nécessaires pour continuer les actions d'épandage.

Il demande si l'organisation en SATEGE n'existe que sur le bassin.

→ **Madame GALLIAN** explique qu'il existe des organismes indépendants dans 50 départements. Seuls les SATEGE du bassin proposent une vision globale des épandages (effluents d'élevages, importations, composts, normalisation compris).

Monsieur THIBAULT souligne qu'au travers de SYCLOE le bassin réussit là où le niveau national a échoué depuis 10 ans : avoir un logiciel de centralisation des épandages. Le logiciel fonctionne et s'alimente : il représentera un outil de suivi très utile pour l'avenir des épandages.

5 - EAU POTABLE

5.1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ligne 925)

Madame VALLÉE, en référence au point n°5.1 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements

		9 ^{ème} Progr	amme, année	2012	
	sous ligne 9250 Amélioration de la qualité	Sous ligne 9251 Sécurisation Quantitative	Sous ligne 9252 Economies d'eau	Sous ligne 9253 Assistance technique	Total ligne 925
dotation 9 ^{eme} Programme (ligne 925) : alimentation en eau potable après décision modificative	0,500	3,720	0,390	0,040	4,650
Déjà décidé par le Directeur de l'Agence par délégation du CA du 01/01 au 01/10 /2012 (engagement de dossiers < 30 000 €, annulations et réductions pour solde) et lors des CPI du 24/02/2012, 25/05/2012 et 14/09/2012 + dotation indisponible (solde de dossiers annulés)	0,489	3,441	0,383	0,039	4,352
Dotation disponible avant la CPI du 09/11/2012	0,011	0,279	0,007	0,001	0,298
Présenté à la CPI du 09/11/2012, dont : - Avance : - Subvention : - Solidarité U/R :	0	0,163 0,070 0,093	0	0	0,163
Non engagé après CPI du 09/11/2012	0,011	0,116	0,007	0,001	0,135

Dossiers présentés pour décision de la CPI

Deux dossiers sont présentés pour décision de la CPI concernant la sous-ligne sécurisation quantitative pour un montant de 162 925 € (le taux d'engagement de cette sous-ligne atteint près de 97%, le solde pouvant être utilisé pour quelques dossiers en décision du directeur) :

le

sier		Opérations	ons Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			(€)	
N° de dos		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	НТ/ТТС	Nature	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
8.	SI D EAU	Refection des 3 réservoirs de 600 M3	G. 10	647.049	290 000 도	s	15	43 500		
16516	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	chacun situés à Guillaucourt = 1 800 m3	Guillaucourt	t 647 818		-	s/ur	20	58 000	
90:	SID EAU	Refection des 2 réservoirs de 600 m3		405 224	175 500	도	S	15	26 325	
16517.00	POTABLE DU chacun de Le Quesnel = 1200 m3 de stockage Le Quesnel 425 331 175 500	=	S/UR	20	35 100					
		TOTAL		1 073 149	465 500				162 925	

Les montants finançables retenus ne prennent en compte que les coûts liés à l'étanchéification.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler sur ces deux dossiers de sécurisation quantitative.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE» n°12-I-051 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.



5.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE (ligne 923)

Madame VALLÉE, en référence au point n°5.2 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « protection de la ressource » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements

	9 ^{ème} Programme, année 2012						
	sous ligne 9230 protection ressources eaux souterraines	Sous ligne 9231 protection ressources eaux superficielles	Sous ligne 9232 protection ressources acquisitions foncières	Total ligne 923			
dotation 9 ^{ème} Programme (ligne 923): protection de la ressource en eau après décision modificative	1, 400	0	0	1, 400			
Déjà décidé par le Directeur de l'Agence par délégation du CA du 01/01 au 16/10 /2012 (engagement de dossiers < 30 000 €, annulations et réductions pour solde) et lors des CPI du 24/02/2012, 25/05/2012 et 14/09/2012	1,154	0	- 0,021	1,133			
Dotation disponible avant la CPI du 09/11/2012	0,246	0	0,021	0,267			
Présenté à la CPI du 09/11/2012, dont : - Subvention :	0,151	0	0	0,151			
Non engagés après CPI du 09/11/2012	0,095	0	0,021	0,116			

Les 0,116 M€ restants seront utilisés pour engager, par décision du Directeur Général, différents dossiers inférieurs à 0,030 M€ d'ici la fin de l'année.

Dossiers présentés pour décision de la CPI

3 dossiers sont présentés à décision de la Commission concernant la sous ligne 9230 protection de la ressource pour un montant de 151 300 € (portant le taux d'engagement de cette sous-ligne à près de 94%, le solde pouvant être utilisé pour quelques dossiers en décision du directeur) :

sier	Opéra		tions Montant de l'		l'opération (€) P		Pari	articipation financière (€)		
N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16726.00	EAU ET FORCE Pour le SIRVAEP	Relance de la procédure de protection du champ captant des Vaucelles	QUAROUBLE- THIVENCELLE-VICQ	77 000	77 000	HT	S	70	53 900	

sier	Opéra		tions Montant de l'opération (€)			Participation financière (€))	
N° de dossier	d'ouvrage	Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	нтлтс	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16727.00	EAU ET FORCE Pour le SIRVAEP	Révision de l'arrêté préfectoral de VICQ	VICQ	84 000	84 000	노	S	70	58 800	
00.0	COMMUNAUTE COMMUNES	Animation de l'ORQUE	Vallée de la Poix	53 000	53 000	TTC	s	70	33 600	
16729.00	SUD OUEST AMIENOIS	:S1 Vallée de la Poix	i -	SF	F	5 000				
		TOTAL		214 000	214 000				151 300	***************************************

*S: Subvention

SF: Subvention forfaitaire

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler sur ces trois dossiers de protection de la ressource en eau.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES» n°12-I-052 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.



6 - AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6.1. du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 924 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

LIGNE 924 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - 9ème Programme	924 TOTAL	9240 ENTRETIEN ECOLO- GIQUE	9241 SEDIMENTS TOXIQUES	9242 EROSION	9243 GESTION INTEGREE	9244 INONDA- TIONS
DOTATION INITIALE 2012	11 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	900 000 €	4 400 000 €	2 300 000 €
DOTATION ANNUELLE 2012 APRES ADAPTATION DU CA DU 27/09/12	8 700 000 €	2 000 000 €	700 000 €	600 000 €	3 100 000€	2 300 000 €
NOUVELLE REPARTITION PAR SOUS-LIGNE AU 23/10/12	8 700 000 €	3 488 579 €	566 195 €	163 437 €	2 785 238 €	1 696 551 €
DEJA ENGAGE AVANT LA C.P.I. DU 09-11-2012	4 112 157 €	1 514 300 €	0€	32 536 €	1 540 739 €	1 024 582 €
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DE LA C.P.I. DU 09-11-2012	4 157 900 €	1 821 220 € (9 dossiers)	566 195 € (1 dossier)	130 901 € (2 dossiers)	967 615 € (3 dossiers)	671 969 € (3 dossiers)
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU C.A. DU 23-11-12	276 884 €	7	,		276 884 € (2 dossiers)	
CUMUL DES ENGAGEMENTS APRES LA C.P.I. DU 09-11-12 ET DU C.A. du 23-11-12 (sous réserve de décisions favorables)	8 546 941 €	3 335 520 €	566 195 €	163 437 €	2 785 238 €	1 696 551 €
SOLDE	153 059 €	153 059 €	0€	0€	0 €	0€
% D'ENGAGEMENT	98 %	96%	100 %	100 %	100 %	100 %

Les dotations restantes sont prévues pour le financement des dossiers instruits en vue d'une décision du Directeur Général de l'Agence.

18 dossiers sont présentés pour décision de la CPI et 2 dossiers sont présentés pour avis de la CPI avant décision du CA.

27

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 Novembre 2012

OT

Ces 20 dossiers représentent un montant d'engagement de près de 4,2 M€, soit 50% des engagements de l'année : le niveau d'engagement des dossiers s'est donc accéléré en cette fin d'année. La moitié des dossiers présentés est soumise à des co-financements FEDER.

Monsieur JOURDAN souligne l'importance des délais pour la concrétisation des projets (en moyenne d'une dizaine d'année) comme le démontre le dossier d'Hazebrouck.

6.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN ENTRETIEN ECOLOGIQUE (sous ligne 9240)

Monsieur JOURDAN présente les 9 dossiers soumis à décision de la Commission concernant l'entretien écologique en référence au point n° 6.2. du dossier de séance.

Les 9 dossiers « entretien écologique » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Taux	Partici-pation financière (€)
AMEVA	Etude préalable à la mise en place d'un plan de gestion sur le réseau hydrographique des Bas Champs	94 500 € TTC 46 200 € TTC*	S80 %	36 960
Syndicat Intercommunal pour l'Arnénagement Hydraulique du Marquenterre	Etude des dysfonctionnements de la Maye dans la traversée d'Arry	139 680,84 € TTC	S50 %	69 840
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre	Travaux de restauration sur la Maye et le Dien	660 312 € TTC	S50 %	330 156
Communauté d'Agglomération d'HENIN- CARVIN	Maîtrise d'œuvre complète pour la renaturation du Filet Morand	229 433 € HT	\$32,75 %	75 139
Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie	Travaux pour le rétablissement de la libre circulation piscicole dans l'Authie	772 796,63 € TTC	S50 %	386 398
Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Programme d'évaluation des travaux en faveur de la continuité écologique des cours d'eau sur les bassins versants de l'Authie, la Liane et la Canche	290 787 € TTC	S50 %	145 393
LILLE Métropole Communauté Urbaine	Etude stratégique sur les cours d'eau non domaniaux	145 600 € HT	S50 %	72 800
Conseil Général de la Somme	Maîtrise d'œuvre, travaux de modernisation et aménagement des passes à poissons des ouvrages d'Hangest sur Somme, Long inférieur et supérieur, Amiens (Le Pendu) – aménagement du bras de contournement de Pont Rémy	7 888 800 € HT	S8,38 %	661 081
Association Syndicale de la rivière d'Ancre de la 2 ^{ème} Section	Travaux de restauration de la rivière Ancre, 2 ^{ème} section pour la période 2013-2015	86 902,56 € TTC 77 622,79 € TTC*	S55,98 %	43 453
	TOTAL			1 821 220

^{*} Montant finançable



Monsieur JOURDAN tient à signaler que le 26 septembre 2012 ont été inaugurées deux passes à poissons à Hesdin et Auchy-les-Hesdin dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.

Il rappelle que l'entretien écologique s'inscrit dans une démarche opérationnelle : les collectivités, les syndicats intercommunaux et les associations syndicales autorisées prennent la compétence entretien et s'engagent dans une programmation pluriannuelle de travaux au travers des plans de restauration et d'entretien écologique de cours d'eau.

Aujourd'hui, 80 % des territoires du bassin sont couverts par un plan de restauration et d'entretien de cours d'eau, ce qui représente environ 5 000 km de linéaire de cours d'eau. Deux dossiers sont présentés à décision de la CPI dans ce cadre : dossier de l'AMEVA et dossier de LMCU.

Une fois que les plans de gestion sont réalisés, les travaux de restauration et d'entretien programmés font l'objet d'une instruction administrative.

Sur le bassin versant de la Somme, l'ensemble des affluents est aujourd'hui couvert par des plans de gestion. Les arrêtés sont majoritairement signés et les travaux s'engagent ce qui représente 600 km de cours d'eau entretenus depuis le début du IXème Programme sur le bassin versant de la Somme. Deux dossiers sont présentés à décision de la CPI dans ce cadre : dossier du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre (pour 43 km de cours d'eau) et dossier de l'Association Syndicale de la rivière Ancre – 2ème section (pour 16 km de cours d'eau).

L'une des priorités en matière de restauration des cours d'eau vise la restauration de la continuité écologique (sous priorisation des interventions de l'Agence selon le classement en liste 2 au titre de l'article 214-17 du Code de l'Environnement : l'obligation pour les propriétaires d'ouvrages d'équiper, d'aménager voire d'effacer leur ouvrage dans un délai de 5 ans) : deux dossiers sont présentés dans ce cadre : dossier de l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais / Somme pour l'aménagement de la vallée de l'Authie (1ère tranche de travaux) et dossier du Conseil Général de la Somme.

Une fois les travaux de restauration définis, il faut les évaluer : dans ce cadre un dossier de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais est présenté.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant les 9 dossiers d'entretien écologique présentés.

Aucune remarque.

Il note, pour sa part, le bon avancement de la politique d'entretien écologique, très importante au titre du respect de la Directive Cadre sur l'Eau. L'entretien écologique est positif à la fois pour limiter les inondations et pour améliorer la qualité des cours d'eau.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «ENTRETIEN ECOLOGIQUE» n°12-I-053 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.3 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN SEDIMENTS TOXIQUES (sous ligne 9241)

Monsieur JOURDAN présente le dossier soumis à décision de la Commission concernant les sédiments toxiques en référence au point n° 6.3. du dossier de séance.

Le dossier « sédimentes toxiques » présenté pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Taux	Partici-pation financière (€)
USAN	Restauration et renaturation du canal	1 705 674,72 € HT	S45,35 %	566 195
The state of the s	d'Hazebrouck	1 248 502,04 € HT*		

^{*} montant finançable

Le projet de restauration et renaturation du canal d'Hazebrouck a été engagé en 2003 et se concrétise aujourd'hui.

Monsieur JOURDAN explique que pour mesurer l'intérêt de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, des évaluations des travaux de restauration sont réalisées systématiquement avec les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conduites par les fédérations de pêche. Les retours sont très positifs concernant la Selle (constat de restauration des habitats et de la faune piscicole suite aux aménagements).

Concernant le dossier de l'USAN, est prévue une évaluation de l'efficacité des travaux sur 5 ans par la fédération de pêche du Nord dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur LEMAY demande si des zones de dépôts ont été trouvées pour les sédiments.

→ Monsieur JOURDAN explique que le dossier a longtemps été bloqué car il n'y avait pas de commune qui acceptait les sédiments pollués sur ses terrains.

Le marché prévoyait le transport des sédiments : l'entreprise retenue dispose de terrains pour le confinement et la valorisation des sédiments (il s'agit d'une entreprise belge).

→ Monsieur SCHEPMAN explique que les entreprises belges valorisent en effet les sédiments en les utilisant pour les travaux d'aménagement de routes.

Monsieur LEMAY souligne qu'il est important de penser à une organisation dans le cadre du traitement et du réemploi des sédiments pollués ou non (pour l'aménagement du territoire) : il évoque l'exemple de la Société Roquette qui laisse à disposition de VNF un terrain pour le stockage des sédiments de curage mais qui arrive très bientôt à saturation.

Après dépôts intermédiaires, le réemploi des sédiments doit être réfléchi au niveau régional ou départemental.

- → Monsieur DEFRESNE explique que sont menées depuis 7 ans beaucoup de recherches au niveau national concernant la réutilisation pertinente des sédiments dans les matériaux : la traçabilité est importante dans ce cadre. Par ailleurs, la prise en compte du coût du transport n'est pas négligeable.
 - → Monsieur LEMAY souligne que le sujet du stockage et de la réutilisation des sédiments après



curage est très important : trop de sédiments dans les canaux nuissent à leur utilisation.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «CURAGE SEDIMENTS TOXIQUES» n°12-I-054 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur RAOULT évoque la station d'épuration d'Hazebrouck et son secteur : il comprend « que l'on a laissé polluer un canal depuis des années », ce qui expliquait que parallèlement le prix de l'eau du secteur était nettement inférieur à d'autres.

Aujourd'hui « chacun doit payer la note d'un passé négligeant » : la situation du canal s'est aggravée de façon anormale : ceci n'est pas tolérable et il faut agir.

Monsieur LEMAY rappelle que pour éviter la pollution des canaux (et ce en dehors du souci de navigabilité), l'idée de ne pas curer du tout a déjà été abordée en instances.

→ Monsieur THIBAULT explique que le mauvais état des masses d'eau du bassin est le résultat du passif en pollutions urbaines et industrielles : Agir est nécessaire sur ce sujet.

Il confirme que lorsque l'on cure un canal, on remet en suspension de la pollution (c.f. PCB) qui était enfouie dans les sédiments : à court terme, le principe de curage n'est pas forcément bon pour la qualité de l'eau : il s'agit d'un choix entre différents usages. Pour la navigation, il est nécessaire de curer.

Un curage doit être réalisé de façon raisonnée.

→ Monsieur LEMAY confirme que la région a subi beaucoup de pollutions industrielles dans le passé et cumule comme mauvais point le fait que les débits de ses cours d'eau et canaux sont faibles.

Monsieur RAOULT souligne qu'il faut s'assurer qu'aujourd'hui il n'y ait plus de pollutions incontrôlées : le secteur d'Hazebrouck doit être maîtrisé.

→ Monsieur KARPINSKI explique que la station d'épuration d'Hazebrouck a été refaite il y a environ 5 ans.

Des efforts sont entrepris sur les réseaux d'assainissement et restent à poursuivre notamment en matière de gestion par temps de pluie. La situation par temps sec est quant à elle revenue à un niveau normal.

Monsieur DIDIO considère que ce qui manque en matière de volonté politique pour le curage renvoie au fait de donner ou non de la visibilité pour des investisseurs publics et privés en matière de recherche et de développement.

Le pôle de compétitivité régional doit réfléchir sur ce sujet.

La visibilité doit porter sur le niveau économique à atteindre en terme de filière de traitement au m3 de sédiments traités pour une politique publique soutenue assurant l'amortissement d'investissements de recherche et développement.

→ Monsieur LEMAY confirme que le sujet est très important pour la région.

01

6.4 - PARTICIPATIONS FINANCIERES EN EROSION (sous ligne 9242)

Monsieur JOURDAN présente les deux dossiers soumis à décision de la Commission concernant la lutte contre l'érosion en référence au point n° 6.4. du dossier de séance.

Les deux dossiers « érosion » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
SYMSAGEL - EPTB LYS	Animation érosion 2012- 2015	93 991,00 € TTC 91 791,00 € TTC*	SF S70	7 800 58 793
Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois	Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Poix	253 369,60 € HT 217 700,00 € HT*	\$29,54	64 308
Total de particip	130 901			

^{*} Montant finançable

SF: Subvention forfaire

S: Subvention

Monsieur JOURDAN explique que peu de dossiers érosion ont été engagés en 2012, ce qui s'explique par la difficulté de concrétiser sur les terres agricoles les aménagements définis dans les études (par la contractualisation avec les agriculteurs pour la mise en œuvre sur le terrain).

Face à la problématique d'aménagement des bassins versants pour lutter contre l'érosion, les collectivités, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux se sont dotés progressivement au cours du programme de la compétence et ont engagé jusque 2011 pour la plupart des études préalables à l'aménagement.

La Région Nord Pas-de-Calais bénéficie dans ce cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et le département de la Somme bénéficie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de SOMEA.

Le projet de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois bénéficie de cette assistance de SOMEA.

Monsieur LEMAY demande si les membres ont des remarques à formuler malgré l'absence des représentants de l'agriculture (Monsieur DEMAREST étant excusé et Monsieur B.PRUVOT arrivant plus tard à la séance).

Monsieur DEFLESSELLE confirme qu'il est très difficile de sensibiliser les agriculteurs à la politique de lutte contre l'érosion.



Il indique que beaucoup considère que le problème vient de la parcelle voisine.

→ Monsieur LEMAY souligne que même si les formes de cultures pourraient être plus développées en matière de lutte contre l'érosion dans la région, il n'en reste pas moins que certains mettent en place des aménagements de lutte contre l'érosion.

Il est vrai que l'agriculteur est parfois réticent à perdre une partie de sa terre pour de la lutte contre l'érosion, même s'il s'agit d'une mesure préventive.

Monsieur LEMAY note que dans la Somme des bandes enherbées sont mises en place le long de l'autoroute.

→ Monsieur DEFLESSELLE explique que cet aménagement a été mis en place suite au remembrement avec le passage de l'autoroute (il a donc été imposé).

Monsieur DIDIO demande si le pourcentage de terres arables perdues sur les bassins versants suite aux effets de l'érosion est connu.

→ **Monsieur JOURDAN** explique que le niveau de perte est conséquent. Il précise que l'Agence de l'Eau avait mis en place une station de mesures qui a été réactivée sur Attin (bassin versant de la Canche) : en 5 ans, 350 000 tonnes de terres ont été charriées par la rivière au niveau de cette station de mesures, ce qui correspond chaque année à environ 100 hectares de terres arables parties à la rivière.

L'impact économique direct de la perte de sols est conséquent pour un agriculteur. Le phénomène d'érosion a également un impact sur les objectifs d'atteinte du bon état écologique : les matières en suspension colmatent les substrats et sont préjudiciables à la biologie du cours d'eau à terme.

Sur le bassin versant de la Canche, l'intérêt de réarmer la station de mesures permet de suivre les effets de la politique très active du Syndicat mixte du SAGE de la Canche en matière de travaux préventifs de lutte contre l'érosion.

Monsieur DIDIO indique qu'il existe un intérêt à retour d'investissement direct des agriculteurs à faire euxmêmes cette lutte contre l'érosion.

- → **Monsieur JOURDAN** explique que les agriculteurs sont totalement d'accord sur l'opportunité de la démarche mais la plupart sont réticents à l'appliquer pour leur propre compte.
- → Monsieur THIBAULT confirme que la mise en application est difficile. Les agriculteurs partageant la démarche préfèrent bien souvent voir la démarche appliquée chez les autres et sont réticents face à l'emprise d'une haie sur leur terrain et aux solutions alternatives proposées par exemple contre l'accès directe des bêtes aux cours d'eau, moins pratiques pour eux

L'état des lieux en hydromorphologie et transport sédimentaire sur le bassin est mauvais.

Le travail de communication envers les agriculteurs est à poursuivre sur ce sujet d'autant plus que les médias ne relayent pas les messages opportuns face aux phénomènes d'inondations (ce qui a été le cas lors des récentes inondations).

→ **Monsieur FOUQUART** explique qu'en matière d'agro-environnement, un enjeu lutte contre l'érosion des sols est porté dans la région Nord Pas-de-Calais : deux animateurs opérateurs de territoire agissent dans ce cadre : ils travaillent depuis de nombreuses années sur leur territoire et sont bien identifiés.

Les aménagements sont « doux » et visent à diffuser le ruissellement en tête de bassin et à répartir l'énergie pour ne pas arriver à une concentration et à une évacuation accélérée.

La démarche avance pas à pas selon quelques dossiers de contractualisation par an.

→ Monsieur SCHEPMAN évoque la problématique en rapport à la lutte contre l'érosion : les aides versées au monde agricole en France sont parfois dérisoires par rapport à celles accordées aux voisins flamands.

En tant que Président du SAGE de l'Yser, il explique qu'il se bat depuis des années pour lutter contre l'érosion au pied des monts de Flandres : il est très difficile d'avancer sur ce sujet, seuls trois dossiers ont abouti depuis 2006.

Monsieur LEMAY demande si la modification du climat accentue le phénomène.

→ Monsieur SCHEPMAN confirme que oui en s'appuyant sur les récentes inondations avec 200 mm de pluie tombés sur le Calaisis et le Dunkerquois et les 130 000 € d'électricité dépensés (contre 500 000 € d'électricité par an) en 6 jours. Ces phénomènes sont plus fréquents qu'auparavant.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «EROSION» n°12-I-055 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur JOURDAN informe que la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais organise le 27 novembre 2012 les Assises de l'Erosion.

Monsieur LABRUNE ajoute que le Conseil Scientifique de l'Environnement Nord Pas-de-Calais et la Chambre d'Agriculture de Région organisent le 16 novembre 2012 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Saint Laurent Blangy une journée sur le suivi des nitrates en lien avec la ressource en eau souterraine.

Une bonne participation des agriculteurs est attendue dans le cadre des débats.

Monsieur DIDIO tient à illustrer l'impact de l'érosion existant également sur l'eau potable : lors des dernières pluies tombées de façon importante récemment, l'Usine d'Aire-sur-la-Lys a été arrêté pendant plusieurs heures suite à des pics de turbidité excessifs.

6.5 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN GESTION INTEGREE (sous ligne 9243)

Monsieur JOURDAN présente les dossiers soumis à décision et avis de la Commission concernant la gestion intégrée des milieux aquatiques en référence au point n° 6.5. du dossier de séance.

Les 3 dossiers « gestion intégrée des milieux aquatiques » présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	Taux	participation financière (€)
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas- de-Calais	Acquisition foncière de l'étang de la Galoperie à Anor	745 974,60 € TTC	S 50	372 987
Communauté d'Agglomération du Douaisis	Maîtrise d'œuvre et travaux de restauration des berges Ouest et Sud de l'étang d'Aubigny-au-Bac	2 031 991,41 € HT 1 559 846,83 € HT*	S 28,84	449 859
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Acquisitions foncières de zones humides	364 478,44 € TTC 289 539,19 € TTC*	S 50	144 769
Total de participation	967 615			

Monsieur JOURDAN explique à titre de bilan que, depuis début 2012, 236 hectares de zones humides ont été acquis et 266 hectares restaurés.

Il précise que concernant le dossier de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, en juin 2008, l'Agence de l'Eau et les partenaires sur le territoire de la Sensée ont signé une charte d'engagement partenarial. Parmi les objectifs de cette charte, existe la mise en œuvre et l'élaboration du plan de gestion des berges nord des marais d'Aubigny-au-bac : le dossier concrétise ce volet.

L'autre volet de la charte est de traiter les problématiques d'assainissement non collectif et d'Habitats Légers de Loisirs sur le secteur (dossier présenté pour avis de la CPI avant décision du CA).

Monsieur SCHEPMAN précise que le Conseil Général du Nord intervient sur le secteur d'Aubigny-aubac dans le cadre d'une politique d'aide environnement.

Monsieur Bernard PRUVOT arrive en séance.

Monsieur le Président LEMAY souhaite la bienvenue en séance à Monsieur Bernard PRUVOT.

Il procède au vote de la délibération.

155

La délibération «GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES» n°12-I-056 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Les 2 dossiers « gestion intégrée des milieux aquatiques » présentés pour avis de la CPI avant décision du CA :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	Taux	participation financière (€)
Commune de LECLUSE	Opération de démolition de trois chalets dans le marais communal de la commune de LECLUSE	15 329,64 € TTC	S 25	3 832
Commune d'ARDRES	Acquisition foncière de parcelles d'eau et de zones humides sur le site du lac d'Ardres et des marais du Calaisis	734 757,75 € TTC 546 105,00 € TTC*	S 50	273 052
Total de particip	276 884			

Monsieur JOURDAN présente les 2 projets en référence au dossier de séance.

En lien avec le dossier de la commune de LECLUSE :

Monsieur RAOULT demande combien il reste d'HLL à détruire sur la Sensée.

→ Monsieur JOURDAN explique qu'il en reste beaucoup à détruire.

Il évoque à ce sujet un article paru dans « Zones humides Info » sur la Vallée de la Sensée. Une thèse a été réalisé sur ce sujet par Magalie Franchomme en 2008 : son travail de recensement de l'évolution des HLL de 1947 à 2000 a démontré que les HLL sur le territoire de la Sensée occupent environ 43 % des surfaces des marais des communes.

Monsieur JOURDAN rappelle que deux territoires sont problématiques au regard des HLL : le marais Audomarois et les marais de la Sensée.

Les HLL sont normalement par définition des habitations légères et transportables cependant elles sont souvent confortés « en dur » avec l'installation de compteurs électriques, compteurs d'eau voire de dispositifs d'assainissement. S'il n'y a pas d'intervention en matière police de l'eau dans un délai de 3 ans, une régularisation s'impose de fait.

Les HLL sont une problématique récurrente mais le dispositif mis en place par l'Agence de l'Eau vise à restaurer les zones humides concernées par les problèmes d'assainissement.



Monsieur RAOULT indique qu'il faut veiller à ce qu'il n'y ait plus de nouvelles installations d'HLL.

- → Monsieur JOURDAN explique que sur le marais Audomarois, le maire d'une commune qui avait porté plainte vis-à-vis d'une parcelle qui était occupée par une HLL, a eu gain de cause par le Tribunal cependant le propriétaire a été simplement condamné à 1 500 € d'amende : le propriétaire a payé et continue donc à occuper illégalement le domaine public.
- → Monsieur MARIEN évoque l'éventuelle possibilité à vérifier que dans le cadre du dispositif légal d'un maire, ce dernier puisse d'interdire le raccordement à l'électricité et au réseau d'eau potable, cause essentielle de la sédentarisation d'une HLL. Il explique que dans ce cadre une information doit être diffusée auprès des élus concernant les outils réglementaires qu'ils peuvent mobiliser pour éviter que le parc des HLL augmente.
- → Monsieur JOURDAN explique qu'une brochure d'information est en préparation sur le marais audomarois à destination des maires des communes pour les informer de leurs droits, leurs obligations et leurs possibilités en terme de recours. Juridiquement, concernant la pose des compteurs et une fois que la prescription légale des 3 ans est dépassée, le système est très contraint.
- → **Monsieur THIBAULT** souligne que la solution réside dans la prescription légale : la police du maire peut s'opposer à l'installation de HLL dans le délai de 3 ans.

Il existe donc des dispositions légales pour éviter que le parc des HLL augmente. La question de la résorption est plus complexe et c'est sur ce sujet qu'intervient l'Agence.

→ **Monsieur MARIEN** ajoute que lorsque est demandée la pose d'un compteur électrique sur un logement qui n'existait pas, EDF demande la copie de l'attestation du dépôt de certificat de conformité. Le raccordement comprend une procédure de contrôle.

Il indique que des précisions doivent apparaître dans la brochure d'information à destination des maires sous cet aspect également.

- ightarrow Monsieur DEFRESNE explique qu'en Martinique, les branchements de réseaux sont interdits dans ce cadre d'habitats illégaux.
- → Monsieur JOURDAN explique que la difficulté pour les maires des communes tient à la dimension sociale de cette problématique de HLL: généralement les communes louent les parcelles où s'installent les HLL, il s'agit donc d'une partie de revenus non négligeable.

Dans le cadre de la résorption des HLL, moins d'un quart des habitants acceptent le relogement.

En lien avec le dossier de la commune d'ARDRES :

Monsieur SCHEPMAN explique que le secteur a été extrêmement impacté par les dernières inondations du 1er et 2 novembre 2012.

Il faut d'urgence développer des zones où peut être stockée de l'eau : le dossier présenté est dans ce cadre très intéressant.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES» n°12-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

6.6 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN GESTION DES CRUES (sous ligne 9244)

Monsieur JOURDAN présente les 3 dossiers soumis à décision de la Commission concernant la gestion des crues en référence au point n° 6.6. du dossier de séance.

Les 3 dossiers « gestion des crues » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	Acquisition foncière sur les Communes d'Evin Malmaison, Ostricourt et Leforest	1 339 222,00 € TTC 566 027,00 € TTC*	S 46,64	263 994
Centre Communal d'Action Sociale de la ville de BAILLEUL	Acquisition de parcelles située sur la commune de Bailleul en vue de l'aménagement d'une zone d'expansion de crues	163 300,00 € TTC 121 881,00 € TTC*	S 50	60 940
Conseil Général du Nord	Travaux de création d'une zone d'expansion de crues sur le site départemental des prairies du Bierendyck à Bierne	694 070,50 € HT	S 50	347 035
Total de participations	671 969			

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «GESTION DES CRUES» n°12-I-057 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.



7 - PLANIFICATION

Madame AUBERT en référence au point n°7 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 929 « Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

7.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

répartition par sous lignes

Ligne 929	929	
Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins	TOTAL	
Dotation annuelle 2012	700 000,00€	
Décision modificative	0,00€	
Dotation au 15/10/2012	700 000,00€	
Engagements réalisés	382 818,26 €	
Décisions du Directeur en cours	52 953,00 €	
Dossiers soumis à la décision de la CPI du 09/11/12	264 179,00 €	
Total des engagements au 09/11/2012	699 950,26 €	
Solde	49,74 €	
% d'engagement	99,99%	

9290	9291	9292	
Elaboration et suivi des SAGE	Appui à la gestion concertée	Suivi des SDAGE	
368 500,00€	300 000,00 €	31 500,00 €	
261 490,00€	-265 990,00 €	4 500,00 €	
629 990,00€	34 010,00 €	36 000,00€	
317 358,00 €	34 000,86 €	31 459,40 €	
48 453,00 €	0,00€	4 500,00 €	
264 179,00 €	0,00€	0,00€	
629 990,00 €	34 000,86 €	35 959,40 €	
0,00 €	9,14 €	40,60 €	
100,00%	99,97%	99,89%	

7.2- PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DES SAGE (LIGNE 9290)

Madame AUBERT présente les 4 dossiers soumis à décision de la Commission concernant la sousligne 9290 «Elaboration et suivi des SAGE » en référence au point n° 7.2. du dossier de séance.

Les 4 dossiers « Elaboration et suivi des SAGE » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Coût de l'opération	Montant finançable	Taux	Participation financière (€)
Union des Syndicats d'Assainiss e-ment du	Animation du SAGE de l'Yser	121 300 € TTC	121 300 € TTC	S70% 113 500 €	79 450 €
Nord (USAN)				SF	7 800 €
Symsagel	Animation du SAGE de la Lys	101 214 € TTC	101 214 € TTC	S70%	67 209 €
				96 014 €	
				SF	5 200 €
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale	Animation du SAGE du delta de l'Aa	112 800 € TTC	112 800 € TTC	S 70% 105 000 €	73 500 €
				SF	7 800 €
Syndicat Mixte d'Aménage - ment Hydrauliqu e du Bassin de la Somme (AMEVA)	Etude de définition des débits d'objectif biologique sur les cours d'eau de l'ensemble des bassins de la Somme	38 700 € TTC	38 700 € TTC	\$60%	23 220 €
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				264 179 €	

Madame AUBERT précise que :

- Concernant le dossier du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, le financement de l'Agence était soumis à l'embauche effective concernant le poste d'animateur du SAGE, ce qui a bien eu lieu début novembre,
- Concernant le dossier de l'AMEVA, le financement de l'Agence est sous réserve que l'étude soit soumise pour avis aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE de la Somme, ce qui sera réalisé prochainement en janvier 2013.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers d'élaboration et de suivi de SAGE présentés.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DE SAGE» n°12-I-058 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

sous réserve que l'étude du dossier du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Somme (AMEVA) soit soumise pour avis aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE de la Somme.

Questions diverses

Monsieur THIBAULT invite les membres de la Commission à remplir le questionnaire de Consultation du public remis sur table. Il précise qu'un paragraphe « libre expression » leur permet d'apposer leurs remarques particulières.

Monsieur LEMAY donne la parole à Monsieur Bernard PRUVOT afin qu'il puisse s'exprimer avant la clôture de la séance.

Monsieur Bernard PRUVOT remercie Monsieur LEMAY.

Il invite tout d'abord les membres de la Commission au prochain Colloque du 16 novembre 2012 que la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas-de-Calais organise (en partenariat avec le Conseil Scientifique de l'Environnement) dans ses locaux de Saint Laurent Blangy sur la migration des nitrates dans les nappes phréatiques.

L'objectif de ce colloque est de faire la synthèse de toutes les études qui ont pu être mises en place sur ce sujet et de démontrer l'intérêt d'adopter un certain nombre de mesures, notamment sur le travail du sol, sur les couverts végétaux. Le Professeur Maillot, qui a mis en place des études sur le Cambraisis, témoignera notamment sur le sujet.

L'après-midi sera consacrée au partage d'une expérience qui s'est déroulée dans l'Aisne avec un intervenant de l'INRA.

Ce colloque a également pour objectif de montrer, à chaque acteur, que des efforts importants ont été faits par la profession agricole concernant la problématique des nitrates et que la démarche est collective.

Le travail sur les nitrates est de très longue haleine et se joue sur des périodes allant de 10, 30 à 40 ans.

Monsieur PRUVOT tient à aborder de plus le sujet de la gestion des crues.

Il souligne que la problématique des inondations ne sera pas réglée uniquement sur la gestion des zones d'expansion de crues.

La problématique du curage des cours d'eau doit être également prise en compte.

Les politiques qui seront mises en place avec des extensions de zones de crues ne seront, selon Monsieur PRUVOT, que des palliatifs.

Monsieur DEFLESSELLE explique que dans son secteur où n'existe pas de zone d'expansion de crues, il existe tout de même des problèmes avec les agriculteurs qui ne font pas d'efforts pour aider à éviter les érosions.

Il est difficile d'inciter les agriculteurs à mettre en place des bandes enherbées sur leurs champs, alors qu'il peut s'agir d'une solution très efficace pour éviter que des communes soient inondées.

Monsieur DEFLESSELLE demande par ailleurs si l'Agence a des informations sur l'avancement des travaux sur le Canal Seine Nord.

→ Monsieur DEFRESNE explique que concernant le Canal Seine Nord, plusieurs audits et

-

commissions parlementaires sont en cours.

Monsieur RAOULT souligne qu'au sujet des inondations, vu d'un citoyen non concerné directement et compte tenu de la répétition des événements, il semble qu'aujourd'hui personne n'est capable de donner les raisons de la répétition de ce phénomène : est-ce lié à l'érosion des sols, à la suppression des haies, aux fossés ?...

Les médias suscitent le sentiment « qu'on ne peut rien faire ». Les instances de bassin et ses membres seront un jour ciblés comme responsables : il faut donc, en tant que responsables liés à la gestion de l'eau, détenir un diagnostic et déterminer des actions dans les 5 ans à venir pour les domaines concernés pour que les communes ne soient plus sous le coup d'inondations à répétition.

Monsieur RAOULT souligne qu'il existe bien des responsables de ces phénomènes d'inondations, au delà de la simple raison des changements climatiques.

Monsieur SCHEPMAN rappelle que lors du dernier Comité de Bassin du 19 octobre 2012, il a demandé que le nouveau Xème Programme d'Intervention de l'Agence puisse s'adapter aux changements climatiques.

Il souligne que les effets des changements climatiques sont bien réels et constatés et n'existaient pas auparavant.

Il indique que l'Institution des Wateringues a enregistré deux crises d'inondations cette année 2012 et en craint d'autres. L'Institution va ainsi dépasser les 600 000 € de frais de fonctionnement en électricité alors que son budget est normalement de 400 000 €.

Concernant les résidus et sédiments trouvés dans les canaux, Monsieur SCHEPMAN souligne qu'il faut déterminer leur origine et mettre en place des actions pour éviter la perte de zones arables (ce qui est fait dans le cadre de la lutte contre l'érosion).

350 000 tonnes de terres arables ont été perdues sur la Canche en 5 ans.

Il rappelle, contrairement à ce qu'a pu dire la presse récemment, qu'il se bat en tant que Président de l'Institution des Wateringues pour lutter contre les inondations sur son territoire.

Il rappelle qu'au-delà des mesures qu'il met en place, le problème est plus global : c'est un problème de société.

Il faut donc réfléchir aux moyens notamment en adaptant le programme d'intervention de l'Agence face aux changements climatiques et en travaillant à éviter l'imperméabilisation des sols (dans ce cadre les élus doivent être aidés davantage par les services de l'Etat concernant les Plans de Prévention de Risques d'Inondation) : les efforts doivent être collectifs et partagés par chaque acteur.

Monsieur PRUVOT reconnaît que le problème des Wateringues est important avec un envasement des canaux impressionnant : il faut donc agir dans ce domaine pour être efficace parallèlement aux actions d'expansion de crues.

Concernant la problématique de l'érosion, Monsieur PRUVOT souligne que des actions sont possibles mais font partie d'un débat de société et doivent être collectives : les solutions se trouvent également dans l'aménagement du territoire, le curage des cours d'eau etc...

Monsieur RAOULT demande s'il existe des explications aux phénomènes récents d'inondations dans le secteur du Boulonnais et du Calaisis.

→ Monsieur THIBAULT explique que la première explication tient aux précipitations importantes.

R

Il indique ensuite que le curage des cours d'eau, avancé comme une des solutions par Monsieur PRUVOT, est très souvent une fausse solution : il faut avant tout entretenir les cours d'eau, éviter de supprimer les haies, ne pas accélérer les ruissellements.

Monsieur THIBAULT souligne que la solution est plutôt liée à l'aménagement pertinent du territoire en évitant de construire et d'imperméabiliser en zones vulnérables aux inondations et en évitant d'accélérer l'arrivée de l'eau (haies, fascines, bandes enherbées, etc...).

Il rappelle que les PLU sont de la responsabilité des maires.

Les services de l'Etat s'efforcent de faire respecter le maintien des zones humides et la prise en compte des secteurs sensibles aux inondations.

Il souligne que la responsabilisation doit être globale.

Il existe un réel problème d'aménagement du territoire et d'urbanisme à prendre en compte pour éviter que les inondations se répètent.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire agricole doit aussi être réfléchi : tant qu'on continuera dans certains secteurs à labourer dans le sens de la pente, les problèmes d'érosion subsisteront. Plus il y a d'érosion, plus les cours d'eau sont envasés et nécessitent de l'entretien conséquent. La mise en place de haies est certes contraignante pour l'agriculteur, mais elle évite la perte de terres à la rivière lors d'inondations.

Il faut donc mettre en œuvre des solutions collectives qui conviennent à chacun.

Les SAGE sont en lieu de discussion pour mettre en place des règles.

Monsieur PRUVOT tient à différencier la problématique des Wateringues et la problématique des autres grands territoires.

Il estime que l'envoi des eaux à la mer n'est pas assez dimensionné compte tenu des zones qui ont été bétonnées.

Monsieur RAOULT aborde le sujet des perchlorates pour savoir où en est la situation.

Il précise avoir reçu d'un professeur de médecine une lettre de deux pages qui lui indique que les perchlorates ne sont pas du tout dangereux pour la santé contrairement aux recommandations émises par l'ARS.

Il rappelle que dans ce contexte, il pourrait être considéré, en tant que distributeur d'eau comme « empoisonneur public ».

La responsabilité des membres des instances et de l'Agence est aussi mise en cause par l'opinion publique.

Il demande s'il existe réellement un danger à travers les perchlorates même s'ils sont présents depuis des années.

Il indique avoir bien compris le principe de précaution et se demande face à l'éventuel risque s'il faut investir autant d'argent. Il souligne l'amplification médiatique liée aux perchlorates.

→ Monsieur THEROUANNE, en tant que représentant de l'Agence Régionale de Santé, rappelle que les deux Préfets et le Directeur de l'ARS ont eu des consignes très claires de la part de la Direction



Générale de la Santé, voire du Ministre de la Santé.

La décision est politique et basée sur le principe de précaution : le risque n'est aujourd'hui pas quantifiable.

Le problème pour l'ARS est d'informer une population ciblée.

Sur le Nord Pas-de-Calais, 1 300 000 personnes sont concernées par un taux de perchlorates supérieur à 4 µg /litre.

350 000 personnes sont concernées par un taux de perchlorates supérieurs à 15 µg/litre.

Au-delà de 4 µg/litre, le principe de précaution touche les nourrissons de moins de 6 mois (soit 9 000 par an)

Au-delà de 15 µg/litre, il touche les femmes enceintes et allaitantes (soit 5 000 par an).

Il fallait informer ces personnes ciblées soit 14 000 personnes parmi 1,3 millions de personnes sur les secteurs concernés.

En application du Code de la Santé, lorsqu'il existe des substances indésirables, la population doit être informée par le biais des responsables de la production et de la distribution d'eau (maires, distributeurs d'eau).

Monsieur THEROUANNE reconnaît que la forme de communication n'était pas idéale compte tenu des circonstances. Il rappelle que l'information a fait l'objet d'un point presse mensuel de l'ARS le 16 octobre 2012. L'embargo n'a pas été respecté par les médias.

Les arrêtés préfectoraux ont été pris le 25 octobre après passage au CODERST du Nord le 16 octobre et au CODERST du Pas-de-Calais le 25 octobre.

Il y a eu également un problème d'information des maires, peu présents aux réunions d'information.

A la demande du Sous-Préfet de Valenciennes, l'ARS a réalisé un point d'éclaircissement puisqu'il a été constaté des dérives sur l'arrondissement de Valenciennes.

Monsieur LEMAY demande si des analyses sont effectuées dans les autres régions.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que l'ARS de Picardie a commencé des analyses dans l'Aisne et la Somme et des perchlorates ont été détectés (ce qui est le cas également en Champagne Ardennes ou lle de France).

Dans le Nord Pas-de-Calais, il n'y a pas de source identifiée : il s'agirait des zones de combats de la première et/ ou seconde guerre mondiale.

Monsieur RAOULT note une imprécision au niveau scientifique sur les effets des perchlorates.

ightarrow Monsieur THEROUANNE explique qu'il n'a pas été constaté de risque clinique. Le principe de précaution s'applique sur les effets possibles sur la Thyroïde.

Monsieur RAOULT explique que l'effet d'information sur la population du principe de précaution se répercute sur les autres catégories de population non concernées.

La communication ciblée n'est pas possible.

Monsieur THIBAULT souligne l'importance de se sensibiliser à la problématique de gestion de crise,

de la réaction et du partage d'information.

Il indique que les questions-réponses du site internet de l'ARS sont claires et peuvent être utilisées pour répondre aux interrogations des usagers de l'eau.

→ Monsieur THEROUANNE indique que la communication des questions-réponses aux maires a cependant été faite trop tardivement.

Les maires ont été désarmés.

Monsieur THIBAULT explique que l'Agence de l'Eau a réalisé des réunions d'information des maires et collectivités concernés : des projets d'interconnexions, de mélange d'eau, de partage d'eau, d'optimisation, sont en cours d'examen.

L'Agence n'a pas aujourd'hui réceptionné de demandes de travaux pour du traitement par résines (devant par ailleurs être homologuées au niveau national).

La phase actuelle est l'optimisation et ne concerne pas le curatif.

Monsieur LEMAY explique que la gestion de crise représente toute une organisation complexe et qu'il serait intéressant que des personnes de l'Agence et des instances de bassin puissent y apporter leur connaissance.

Pour l'avenir, la réflexion doit être approfondie en s'entourant des personnes les plus compétentes possibles.

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12 h 40.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Olivier THIBAULT